

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 mars 2013

L'an **deux mille treize**, le 21 mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.
Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. BOYER, Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

M. BERTHOT	à	Mme GUIDEZ
M. MUNOZ	à	Mme TACHAT
Mme CANTAREL	à	Mme GILLY
Mme MERCIER	à	Mme ACEITUNO
Mlle BLET	à	M. BOYER

Absentes : Mme FIRON et Mme du CAURROY

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

- ✓ Le procès-verbal du 21 février 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.
- ✓ Madame le Maire donne lecture de la décision qu'elle a signée, en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2013 – 010 De signer un contrat de cession de droits de représentations avec la SARL RANDOM EVENTS pour un montant de 3 270,50 € TTC.

1/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – COMMUNE RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Section fonctionnement

Recettes

Recettes réelles : 4 735 563,61 € dont 106 175,61€ rattachés (+ 3,77% par rapport à 2011)
Excédent reporté : 675 873,15 €
5 411 436,76 €

Dépenses

Dépenses réelles : 4 072 741,57 € dont charges rattachées 232 736,78 €
Dépenses d'ordre : 193 476,05 €
4 266 217,62 € (+1,12% par rapport à 2011)

Résultat clôture de fonctionnement excédentaire : 1 145 219,14 €

Taux de réalisation : Recettes 102 %
Dépenses 97 %

Section d'investissement

Recettes

Recettes réelles : 1 415 676,94 €
Recettes d'ordre : 193 476,94 €
Reste à réaliser : 113 673,28 €
1 609 152,99 €

Dépenses

Dépenses réelles : 1 452 926,82 €
Reste à réaliser : 208 330,53 €
1 661 257,35 €

Résultat de clôture d'investissement déficitaire : 406 815,56 €

Résultat global de l'exercice 2012 : 738 403,58 €

Madame ACEITUNO donne par ailleurs lecture des écritures par chapitre et détaille les restes à réaliser par opération.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 comme suit :

1) Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BUDGET 2012	CA 2012
011 charges à caractère général	1 432 163.00 €	1 372 310.23 €
012 charges de personnel	2 337 521.00 €	2 300 973.62 €
014 atténuations de produits	7 700.00 €	7 671.00 €
042 opérations d'ordre transferts entres sections	192 271.70 €	193 476.05 €
65 Autres charges de gestion courante	275 709.45 €	262 888.50 €
66 charges financières	135 070.00 €	128 052.95 €
67 charges exceptionnelles	2 900.00 €	845.27 €
022 dépenses imprévues fonctionnement	104 263.00 €	
Total dépenses	4 487 598.15 €	4 266 217.62 €
023 Vir.à la section invest.	805 235.00 €	0.00 €
Total dépenses	5 292 833.15 €	4 266 217.62 €

Recettes de fonctionnement	BUDGET 2012	CA 2012
013 atténuation de charges	39 200.00 €	43 617.52 €
70 ventes de produits prest.	452 400.00 €	460 505.57 €
73 ressources fiscales	2 506 293.00 €	2 548 453.19 €
74 dotations subventions et participations	1 447 239.00 €	1 483 403.66 €
75 Autres produits de gestion courante	156 100.00 €	160 517.67 €
76 produits financiers	0.00 €	10.95 €
77 Produits exceptionnels	15 728.00 €	39 055.05 €
Total recettes	4 616 960.00 €	4 735 563.61 €
c/002 Résultat de fonct.reporté N-1	675 873.15 €	675 873.15 €
Total recettes	5 292 833.15 €	5 411 436.76 €

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement	BUDGET 2012	RAR	CA 2012
16 emprunts et dettes assimilés	415 500.00 €	0.00 €	410 948.42 €
20 Immobilisations incorporelles	90 187.31 €	71 298.35 €	14 492.80 €
21 Immobilisations corporelles	1 345 375.54 €	137 032.18 €	1 027 485.60 €
23 Immobilisations en cours	9 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses hors affectation du résultat n-1	1 860 162.85 €	208 330.53 €	1 452 926.82 €
c/001 résultat d'investissement reporté	468 384.48 €	0.00 €	468 384.48 €
Total dépenses	2 328 547.33 €	208 330.53 €	1 921 311.30 €

Recettes d'investissement	BUDGET 2012	RAR	CA 2012
1068	394 416.17 €		394 416.17 €
10 Dotations, FCTVA, TLE	284 300.00 €		286 877.86 €
13 Subventions équipement	603 324.46 €	113 673.28 €	433 829.70 €
16 Emprunt	301 000.00 €		300 553.21 €
040 opé d'ordre transferts entres sections	192 271.17 €		193 476.05 €
Total des recettes hors autofinancement	1 775 311.80 €	113 673.28 €	1 609 152.99 €
021 Autofinancement	805 235.00 €		0.00 €
Total recettes	2 580 546.80 €	113 673.28 €	1 609 152.99 €

- APPROUVE les restes à réaliser en dépenses pour 208 330,53 € et en recettes pour 113 673,28 €.
- CONSTATE le résultat final de l'exercice 2012 :
 - Résultat de la section fonctionnement : + 1 145 219,14 €
 - Résultat de la section investissement : - 312 158,31 €
 - Solde des restes à réaliser : - 94 657,25 €

- Résultat de la section investissement avec RAR : - 406 815,56 €
- Résultat de fonctionnement reporté : + 738 403,58 €

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

2/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 – COMMUNE

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2012 et le compte administratif 2012 de la commune :

	Résultat reporté de l'exercice 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	- 468 384,48	156 226,17	- 312 158,31
Fonctionnement	1 070 289,32	469 345,99	1 145 219,14
Total	601 904,84	625 572,16	833 060,83

- PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVERNARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2012, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

3/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – COMMUNE

RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2012, soit 312 158,31 € sur la ligne budgétaire 2013 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

AFFECTE le résultat net de 738 403,58 € de l'exercice 2012 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2013 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

DECIDE la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement de l'exercice 2012 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2013 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 406 815,56 €.

DECIDE la reprise des restes à réaliser 2012 sur l'exercice budgétaire 2013 répartis par section de la façon suivante :

- 208 330,53 € en dépenses à la section d'investissement
- 113 673,28 € en recettes à la section d'investissement

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

4/ - BUDGET PRIMITIF 2013 – COMMUNE **RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Madame ACEITUNO rappelle que le Budget Primitif 2013 tient compte du transfert à la C.C.D.H. de la petite enfance. Celui-ci modifie la structure du budget sur les dépenses et recettes du service et l'impact sur l'attribution de compensation.

Section de fonctionnement

Recettes :

Recettes réelles : 3 996 744,00 €
Report 2012 : 738 403,58 €
4 735 147,58 €

Dépenses

Dépenses réelles : 3 799 986,55 € dont 738 403,58 € de report
Dépenses d'ordres : 935 161,03 €
4 735 147,58 €

Section d'investissement

Recettes

Recettes réelles : 1 303 671,53 € dont 350 000,00 € d'emprunt
Restes à réaliser : 113 673,28 €
Recettes d'ordre : 935 161,03 €
2 352 505,84 €

Dépenses

Dépenses réelles : 1 579 017,00 € dont 381 350,00 € de remboursement du capital
Restes à réaliser : 208 330,53 €
Excédent reporté : 312 158,31 €
2 099 505,84 €

Suréquilibre de la section : 253 000,00 €

Principales opérations programmées :

- Aménagement de parkings : 393 700 €
 - o Création Ruelle de Félix : 370 000 €
 - o Enrobé maison des jeunes : 23 700 €

- Scolaire : 172 600 €
 - o Construction bâtiment modulaire Bibliothèque : 60 000 €
 - o Aménagements cour maternelle centre : 46 000 €
 - o Réfection totale WCélémentaire Pont de Bois : 25 000 €
 - o Réfection partielle clôture et portails école Pont de Bois : 12 000 €
 - o Remplacement Vélux bâtiment Maternelle Pont de Bois : 11 000 €
 - o Réhabilitation et mise aux normes local stockage cantine Centre : 10 000 €
 - o Création de ventilations hautes et basses Pont de Bois : 6 700 €
 - o Portail école du Centre : 1 900 €

- Jeunesse : 23 000 €
 - o Aires de jeux des Closeaux (réhabilitation) et Mairie : 23 000 €
- Agrandissement du cimetière : 150 000 €
- Voiries, trottoirs : 214 500 €
 - o Réfection voirie et trottoirs route de Blancheface : 45 000 €
 - o Réfection trottoirs allée des Châtaigniers : 45 500 €
 - o Réfection rue du Moulin : 40 000 €
 - o Réfection allées piétonnes accès Pont de Bois : 29 000 €
 - o Aire de retournement ruelle de l'Orge : 21 000 €
 - o Réfection voirie Sente des Sablons : 18 000 €
 - o Prolongation voirie rue Chantropin : 16 000 €
- Mise aux normes et sécurité : 149 500 €
 - o Panneau solaire signalétique : 5 600 €
 - o Mise en conformité assainissement bâtiments 2^{ème} tranche : 67 000 €
 - o Rénovation de l'éclairage public 3^{ème} tranche : 50 000 €
 - o Vidéo surveillance centre ville, renforcement équipements existants : 19 900 €
 - o Diagnostic accessibilité : 7 000 €
- Réfection du Patrimoine : 27 067 €
- Autres : 67 300 €

Il est indiqué que les prévisions ont été faites avec toutes les incertitudes face aux annonces sur les baisses de dotations et subventions. A ce propos, une décision modificative est d'ores et déjà à prévoir, la notification de la Direction Générale des Finances nous est parvenue, celle-ci est en baisse de 10 000 € et le Conseil Général vient de nous avertir qu'il ne subventionnera plus le fonctionnement de l'école de musique et de la bibliothèque.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE la section d'investissement du budget primitif 2013 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

APPROUVE la section de fonctionnement du budget primitif 2013 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

VOTE le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2013 comme suit :

- section de fonctionnement :

..... Dépenses : 4 735 147,58 €
 Recettes : 4 735 147,58 €

- section d'investissement :

..... Dépenses : 2 099 505,84 €
 Recettes : 2 352 505,84 €

- Section de fonctionnement

Chapitre - DEPENSES	BP 2013
Total 011 - Charges à caractère général	1 451 568.00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 799 327.27
Total 014 - Atténuations de produits	15 400.00
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	73 886.31
Total 023 - Virement à la section d'investissement	553 745.03
<i>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>381 416.00</i>
Total 65 - Autres charges de gestion courante	335 651.97
Total 66 - Charges financières	121 253.00
Total 67 - Charges exceptionnelles	2 900.00
Total dépenses de fonctionnement	4 735 147.58

Chapitre - RECETTES	BP 2013
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	738 403.58
Total 013 - Atténuations de charges	27 000.00
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	312 600.00
Total 73 - Impôts et taxes	2 296 525.00
Total 74 - Dotations, subventions et participations	1 190 819.00
Total 75 - Autres produits de gestion courante	158 950.00
Total 77 - Produits exceptionnels	10 850.00
Total recettes de fonctionnement	4 735 147.58

- Section d'investissement

Chapitre - DEPENSES	BP 2013
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	312 158.31
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	381 350.00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	81 298.35
Total 21 - Immobilisations corporelles	1 324 699.18
Total dépenses d'investissement	2 099 505.84

Chapitre - RECETTES	BP 2013
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	553 745.03
<i>Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>381 416.00</i>
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	671 955.56
Total 13 - Subventions d'investissement reçues	346 050.28
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	351 000.00
TOTAL 2761 - créance pour avance en garantie d'emprunt	48 338.97
Total recettes d'investissement	2 352 505.84

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUSY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

5/ - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES – ANNEE 2013
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Tel qu'annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter le taux. Ceci est possible pour l'année 2013 grâce aux efforts faits en matière de dépenses et notamment sur le désendettement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE, à compter de l'année 2013, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté,

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases prévisionnelles 2013	2013/2012 variation des bases	Taux 2013	Variation des taux 2013/2012	Produit 2013	Variation du produit en % 2012/2011
Taxe d'habitation	7 332 654 €	1.80%	12.93%	0%	948 112 €	1.80%
Taxe foncière – Propriétés bâties	5 952 246 €	1.80%	16.52%	0%	983 311 €	1.80%
Taxe foncière – Propriétés non bâties	39 498 €	1.80%	49.28%	0%	19 465 €	1.80%
TOTAL	13 324 398 €	1.80%			1 950 888 €	1.80%

VOTE : Unanimité

6/ - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AU CCAS
RAPPORTEUR : M. DELAUNAY

Certaines associations n'ont pas sollicité de demande de subvention. Le montant qui leur a été alloué en 2012 est conservé.

Deux modifications significatives par rapport à l'an passé : + 5 000 € pour le C.C.A.S.
+ 4 000 € pour LE PHARE

Monsieur da SILVA s'étonne du montant alloué au PHARE, il lui semble que figurent au budget de l'association des placements financiers.

Il n'est pas exclu que ceux-ci soient constitués pour faire face aux décalages de trésorerie.

Madame TACHAT se renseignera plus précisément lors du prochain Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions communales allouées aux associations et organismes figurant sur l'état récapitulatif joint en annexe 1.

DIT que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	67 475 €
Subventions non encore affectées :	24 860 €
Sous-total :	92 335 €
Subvention au CCAS :	30 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :	122 335 €

VOTE : Unanimité

7/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR :Mme ACEITUNO

Section d'exploitation

Recettes

- Recettes réelles :	74 838,81 €
- Recettes d'ordre :	28 742,20 €
- Résultat reporté :	<u>21 736,08 €</u>
	125 317,09 €

Dépenses

- Dépenses réelles :	2 600,00 €
- Dépenses d'ordre :	<u>94 918,53 €</u>
	97 518,53 €

Excédent de la section : 27 799 €

Section d'investissement

Recettes

- Opération d'ordre :	94 918,53 €
- Report 2011 :	<u>92 426,56 €</u>
	187 345,09 €

Dépenses

- Opération d'ordre :	28 742,20 €
-----------------------	-------------

Excédent de la section : 158 602,89 €

Excédent de clôture : 186 401,45 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le compte administratif « Eau » de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21 736.08		92 426.56		114 162.64
Affectations des résultats						
Opérations de l'exercice	97 518.53	103 581.01	28 742.20	94 918.53		72 238.81
TOTAUX	97 518.53	125 317.09	28 742.20	187 345.09		186 401.45
Résultats de clôture		27 798.56		158 602.89		186 401.45
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		27 798.56		158 602.89		186 401.45
RESULTATS DEFINITIFS		27 798.56		158 602.89		186 401.45

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

8/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2012 et le compte administratif 2012.

PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVERNARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2012, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

9/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE d'affecter le résultat 2012 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 062.48
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 736.08
C Résultat à affecter	27 798.56
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	158 602.89
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	27 798.56
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	
	27 798.56
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

10/ - BUDGET PRIMITIF 2013 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Section d'exploitation

Recettes

- Recettes réelles :	70 000,00 €
- Opération d'ordre :	28 750,00 €
- Report 2012 :	<u>27 798,56 €</u>
	126 548,56 €

Dépenses

- Dépenses réelles :	31 628,56 €
- Opération d'ordre :	<u>94 920,00 €</u>
	126 548,56 €

Section d'investissement

Recettes

- Opération d'ordre :	94 920,00 €
- Report 2012 :	<u>158 602,89 €</u>
	253 522,89 €

Dépenses

- Dépenses réelles :	224 772,89 €
- Opération d'ordre :	<u>28 750,00 €</u>
	253 522,89 €

Les travaux concernent le remplacement de branchements plomb, la réhabilitation de réseau sera prévue notamment route de Paris et de Blancheface.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2013 pour le service de distribution de l'eau potable arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	253 522.89	253 522.89
EXPLOITATION	126 548.56	126 548.56
TOTAL	380 071.45	380 071.45

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

11/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – ASSAINISSEMENT
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Il est rappelé que le budget assainissement est désormais géré par le SIBSO. Le résultat de l'exercice 2012, lui sera transféré.

Section d'exploitation

- Dépenses : 5 607,11 €
- Recettes : 6 065,24 €
458,13 €
- Excédent reporté : 32 612,24 €
- Excédent de l'exercice : 33 070,37 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le compte administratif « assainissement » de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 612.24				32 612.24
Affectations des résultats						
Opérations de l'exercice	5 607.11	6 065.24				458.13
TOTAUX	5 607.11	38 677.48				33 070.37
Résultats de clôture		33 070.37				33 070.37
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						33 070.37

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**12/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012 - ASSAINISSEMENT –
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2012 et le compte administratif 2012.

PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVERNARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2012, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Vote : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.
Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

**13/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PDASR
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le projet sur lequel porte la demande de subvention concerne la sécurité aux abords des groupes scolaires du Pont de Bois.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE de renforcement de la signalétique relative à la fréquentation des enfants aux abords des Groupes scolaires du Pont de bois (Signalisation lumineuse et radars pédagogiques) – Route d'Étampes.

SOLLICITE, dans le cadre du P.D.A.S.R., une subvention à hauteur de 50 % du montant des dépenses.

PRECISE que le plan de financement de cette opération dont la réalisation est établi comme suit :

Dépenses :	12 800,00 € H.T.
Recettes : P.D.A.S.R. (50 %)	6 400,00 € H.T.
Fonds propres	6 400,00 € H.T.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant,

VOTE : Unanimité

**14/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de construction d'un bâtiment modulaire d'une surface d'environ 42 m² à vocation de bibliothèque pour l'école élémentaire du Centre.

SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant aussi haut que possible.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**15/ - DENOMINATION DE LA PLACE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

L'Ordre du Mérite fête ses 50 ans cette année et est à la recherche de lieux pouvant y être dénommé. L'Ordre du Mérite ayant été créé par le Général de Gaulle, il nous est apparu que la place autour du monument aux morts qui symbolise les actes de courage et qui accueille la stèle du Général de Gaulle, était parfaitement adaptée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de dénommer la place autour du Monument aux Morts : Place de l'Ordre National du Mérite.

VOTE : Unanimité

**16/ - DENOMINATION ALLEE ROTHERFIELD ET ALLEE VICOVARO
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le 10^{ème} anniversaire du jumelage avec VICOVARO sera l'occasion de dénommer les allées face à la Mairie au nom de nos deux villes jumelles : VICOVARO et ROTHERFIELD.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de dénommer les allées reliant la Mairie à la rue Paul Payenneville :

- Allée piétonne : Allée Rotherfield
- Allée ouverte à la circulation : Allée Vicovaro

VOTE : Unanimité

**17/ - PERMIS DE CONSTRUIRE – BATIMENT MODULAIRE “BIBLIOTHEQUE”
ECOLE ELEMENTAIRE SENTE DES VIGNES
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

Il convient d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction de la bibliothèque de l'école du Centre.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

MANDATE Madame le Maire ou son représentant pour déposer la demande de permis de construire nécessaire à la construction envisagée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer et signer la demande de pour ces travaux et toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**18/ - EMLACEMENT RESERVE N°6 –LEVÉE DE LA RESERVE
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

L'emplacement réservé n°6 qui figure au PLU a été utilisé pour l'usage qui lui était destiné, à savoir l'aménagement d'un parc de stationnement. Ce dernier n'occupe cependant pas toute l'assise de l'emplacement réservé tel qu'il a été défini au PLU. Les propriétaires, des parcelles non utilisées, demandent aujourd'hui à la Commune de se positionner sur leur achat.

Compte tenu que ces terrains ne sont plus d'aucune utilité pour le parking, la Commune ne peut les acquérir utilement. Il est en conséquence proposé de renoncer à l'acquisition ce qui induit la levée de l'emplacement réservé.

Sans vouloir remettre en cause le choix de « non acquisition », M. HURTAUD s'interroge sur la procédure puisque cette délibération impacte le PLU.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à la majorité,**

RENONCE à l'acquisition des parcelles AO 113 pour 93,3 m² et AO 114 pour 168,70 m², devenues inutiles pour l'aménagement du parc de stationnement.

PRONONCE la levée de l'emplacement réservé n° 6.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : approuvé par 22 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET, Mme CREPS.

Et 3 contre : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ L'essai de circulation en sens unique de la rue Gabreau vient de démarrer. D'ores et déjà quelques aménagements ont été nécessaires : recul du feu tricolore rue Lamoignon pour permettre une meilleure rotation des bus et des camions, une temporisation du feu rue Régnier pour fluidifier la circulation. Il reste deux semaines de test avant toute conclusion.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h28.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire

Jocelyne GUIDEZ